

SP SARCELLES
05.10.25

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 23.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 septembre 2025

Date d'affichage

19 septembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 25 septembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Alain GOLETTA, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Olivier MAGNIER (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO), Joseph MELE (pouvoir à Mme NICOLAS).

Etaient absents : Martial VANDAMME, Jean-Claude PAGANELLI.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

**Règlement
intérieur des
services
périscolaires –
année 2025/2026.**

Secrétaire de séance : Véronique BUCHET

Rapporteur : Mme DUFLOS

Mme DUFLOS présente le règlement intérieur des services périscolaires qui n'a pas subi de modification pour cette nouvelle année.

Vu le C.G.C.T,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026,

Après en avoir délibéré,

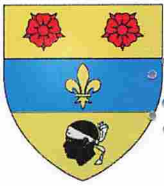
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité pour,**

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur des services périscolaires ci-annexé pour l'année scolaire 2025/2026,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Transmise le
02 OCT. 2025

Affichée le

02 OCT. 2025



VILLE DE VEMARS

DELIBERATION N°
2017.00

- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Dida

